

Modalités d'accès

Accès

- Mon espace privé : particulier
 - Mes services
 - Santé, Invalidité
 - Ma carte Vitale

Mes services

Santé, Invalidité <ul style="list-style-type: none">> Ma Carte Vitale> Demander ma carte européenne d'assurance maladie <p>Voir tous les services</p>	Famille, logement <ul style="list-style-type: none">> Déclarer un changement de situation> Déclarer mes ressources pour les prestations familiales <p>Voir tous les services</p>	Handicap <ul style="list-style-type: none">> Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'AAH
Retraite <ul style="list-style-type: none">> Informations sur ma retraite> Avant 45 ans : simulateur m@rel <p>Voir tous les services</p>	RSA, Prime d'activité <ul style="list-style-type: none">> Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA> Demande de RSA <p>Voir tous les services</p>	Mes paiements et remboursements <ul style="list-style-type: none">> Paiements et décomptes santé> Paiements invalidité <p>Voir tous les services</p>

Documents / Données utiles

- > Photographie normalisée couleur ou noir et blanc format jpg, jpeg, gif
- > Photocopie de pièce d'identité format PDF
- > Pièce en recto verso : uniquement si la photo n'est pas sur la même face que les données d'état civil.

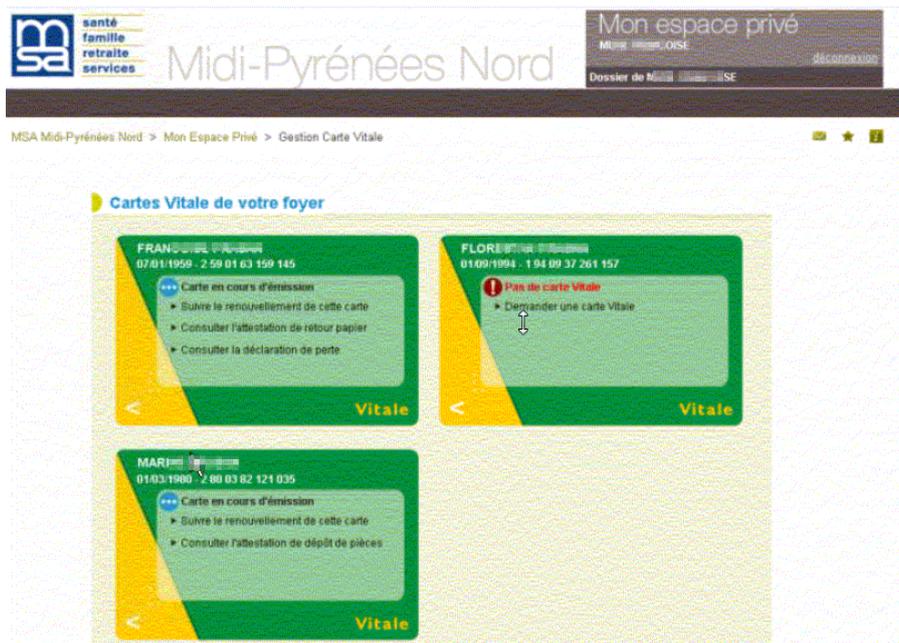
Etapes clefs

ETAPE 1 : visualisation des cartes Vitale connues

Accès contextualisé en fonction de l'état de la carte et de chaque individu du groupe familial.

La page propose l'ensemble des cartes associées à l'extranaute connecté :

- Si c'est l'ouvrant droit, ce seront celles du groupe familial
- Si c'est l'ayant droit, ce sera uniquement la sienne



Sur chaque visuel de carte vitale sont affichés les liens des actions possibles :

- déclarer la perte ou le vol,
- consulter une attestation de perte ou de vol,
- suivre le renouvellement de cette carte vitale

ETAPE 2 : déclaration de perte ou de vol de carte

- Choix du motif perte OU de vol

Dès le choix de la déclaration l'extranaute doit choisir soit le lien "déclarer la perte" soit le lien "déclarer le vol"

- Validation de l'attestation sur l'honneur de perte ou vol
- Confirmation de la prise en compte de la déclaration :
 - L'extranaute peut consulter l'attestation de la déclaration de perte ou de vol
 - Accéder au service de consultation de droits afin d'imprimer une attestation de droits, nécessaire jusqu'à obtention de la nouvelle carte.

- Recevoir aussi un email de confirmation de déclaration de perte ou de vol de carte

ETAPE 3 : demande de (nouvelle) carte, avec dépôt en ligne de photo et de pièce d'identité

L'extraneute peut consulter l'historique des dernières actions effectuées (invalidation de carte, dépôts de pièces numériques)

L'extraneute, seulement s'il est en gestion des préférences d'échanges Internet, peut déposer pour le numériseur une photo ou une pièce d'identité ou les deux (voir ci-après).

L'extraneute en webitique reçoit un mail l'invitant à déposer les 2 pièces suivantes :

- photo d'identité
- photocopie pièce d'identité en cours de validité

Si l'extraneute après réception du mail n'a pas déposé les documents dans les 5 jours, il reçoit un mail de relance l'invitant à déposer dans les 7 jours, et si toujours pas : canal papier.

Dans le cas d'un retour au papier : attestation de retour au papier + mail de notification envoyé.

En l'absence de dépôt des pièces, l'assuré reçoit un **1er mail de relance au bout de 10 jours**

Dépôt de la *photo* d'identité

Cette page est divisée en trois parties :

1. Caractéristiques du type de photo à télécharger normalisée couleur ou noir et blanc format jpg
2. La partie 2 permet à l'extraneute :
 - de sélectionner la photo qu'il souhaite déposer.
 - d'afficher la pièce récupérée sur le poste
 - d'effectuer un contrôle technique de la photo par le numériseur

1 — 2 — 3

Dépôt de la photo **Dépôt de la pièce d'identité** **Confirmation**

Dépôt de la photo de PA

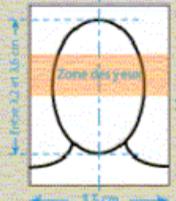
Quelle photo dois-je fournir ?

La photo doit être récente et réalisée par un professionnel ou dans une cabine agréée.

Elle doit faire 4,5 cm de haut sur 3,5 cm de large et respecter les caractéristiques suivantes :

- en couleur, sur fond clair et uni,
- de face, tête nue,
- visage centré et dégagé,
- yeux visibles et ouverts.

[> Qu'est-ce qu'une photo conforme ?](#)



- résolution minimale conseillée : 300 dpi
- taille inférieure à 5 Mo

[> Afficher la photo](#)

Je n'arrive pas à télécharger ma photo ?

[> Je préfère effectuer la démarche par courrier](#)

En cliquant sur ce lien, vous abandonnez le renouvellement en ligne de cette carte Vitale.
Vous recevrez par courrier, dans quelques jours, un formulaire papier pour effectuer cette demande.

- 3.
- La partie 3 propose à l'extraneute de stopper la procédure en cours au profit d'une procédure papier par courrier : l'assuré peut consulter l'attestation d'arrêt de la procédure dématérialisée :
 - un mail de confirmation d'arrêt de la procédure par voie dématérialisée est envoyé à l'extraneute.
 - il recevra la demande de pièce et le formulaire par courrier, à renvoyer remplis par le même canal

NB : un extraneute qui n'est pas en webitique ne peut pas déposer de pièce, imprimé envoyé

Suivi de la demande de carte vitale pour [nom] [prénom]

11 juin 2014

Envoi de l'imprimé

Votre imprimé de demande de carte Vitale vous a été envoyé le 11/06/2014.

Pour préparer votre dossier, vous pouvez dès à présent préparer une photo d'identité récente et la photocopie d'une pièce d'identité. Vous pouvez également consulter notre aide en ligne.

Traitement du dossier

Production et expédition

Retour

Le bouton Suivant permet à l'extranauta de déposer la pièce d'identité

Dépôt de la pièce d'identité

Cette page est découpée en trois parties, les mêmes que pour le dépôt de la photo (cf ci-dessus).

Les préconisations de format, et de dépôt de la copie de document sont indiquées sur l'interface pour l'adhérent (cf BON A SAVOIR) :

MSA FR > Mon Espace Privé > Gestion Carte Vitale > Dépôt photo > Dépôt pièce d'identité

1 2 3
Dépôt de la photo Dépôt de la pièce d'identité Confirmation

Dépôt de la pièce d'identité de DEUXB CALVI

Quelle pièce d'identité dois-je fournir ?

La pièce d'identité fournie doit être en cours de validité et émise depuis moins de 10 ans.

Il peut s'agir d'une des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité française ou européenne,
- permis de conduire français ou européen,
- passeport tous pays,
- carte ou titre de séjour,
- carte de résident,
- carte ou livret de circulation.

→ Quelles sont les pièces d'identité valides ?

Je n'arrive pas à télécharger ma pièce d'identité ?

Je préfère effectuer la démarche par courrier

En cliquant sur ce lien, vous abandonnez le renouvellement en ligne de cette carte Vitale. Vous recevrez par courrier, dans quelques jours, un formulaire papier pour effectuer cette demande.

Si la photo n'est pas du même côté que votre état civil, veuillez scanner le recto et le verso sur la même image.

Annuler Précédent Suivant

Attestation sur l'honneur à cocher

- Attestation sur l'honneur à cocher avant de valider

Accueil > Gestion Carte Vitale > Confirmation de dépôt de pièce(s)

• Veuillez sélectionner la déclaration sur l'honneur avant de valider

1 — 2 — 3
Dépôt de la photo Dépôt de la pièce d'identité Confirmation

Récapitulatif pour COFFRE

La photo:  > Je souhaite changer cette photo

La pièce d'identité:  > Je souhaite changer cette pièce d'identité

J'atteste sur l'honneur que ces informations sont exactes et sincères.
Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement.
(articles 313-1, 441-1 et 441-6 du code pénal et articles L114-13 et L162-1-14 du code de la sécurité sociale)

Annuler Précédent Valider

EN cas de REJET de FORMAT : l'extraneute est guidé sur tout le processus

Exemple de refus de pièce car non recevable (possibilité de redéposer):

Cartes Vitale de votre foyer



Suivi de la demande de carte vitale pour PIERRE

5 août 2018: Demande déposée en ligne

7 août 2018: Demande non valide

Production et expédition

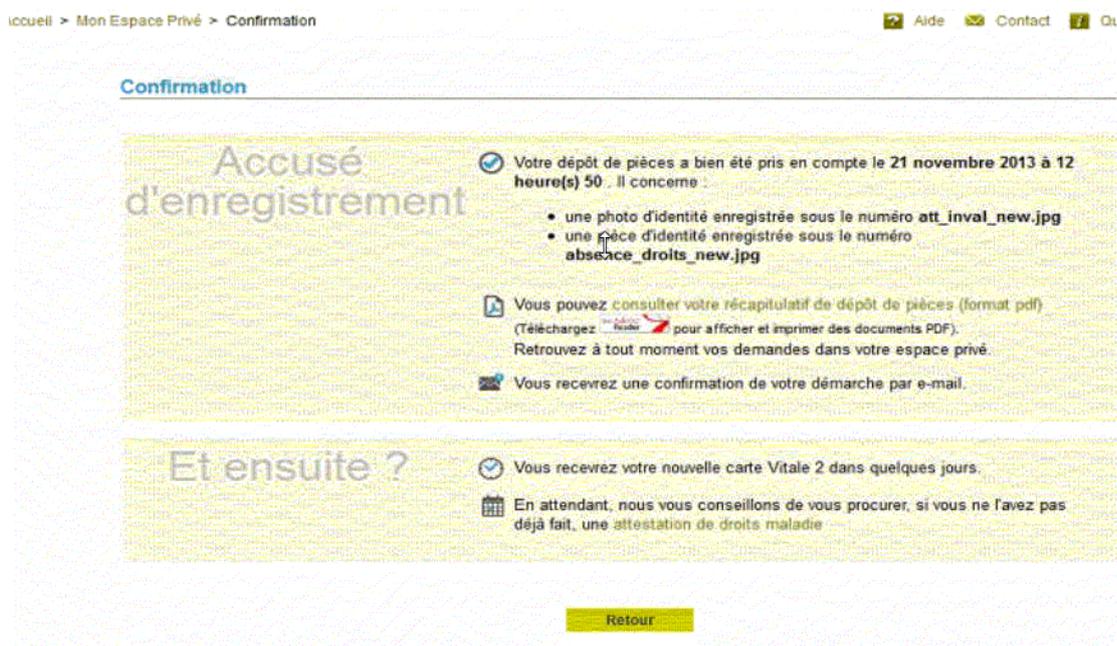
Retour

Votre demande de carte Vitale n'a pas pu être traitée pour les raisons suivantes:

- ❌ Pièce d'identité non recevable**
 - La pièce d'identité photocopiée n'est pas recevable

> Déposer la pièce d'identité

Accusé d'enregistrement



- Accusé d'enregistrement
- Attestation de dépôt en PDF + attestation droits maladie
- Mail de confirmation du dépôt des documents

PARTICULARITE : en cas de demande de carte vitale pour un jeune de 16 ans, le mail est adressé au chef de groupe famille (en général les parents).

POSSIBILITE POUR UN ENFANT ENTRE 12 ET 15 ANS INCLUS, DE DEMANDER UNE CARTE VITALE

Depuis PUMa, un ouvrant droit peut demander une carte vitale pour son ayant droit âgé entre 12 et 15 ans inclus. Cette demande peut se faire depuis le service en ligne que l'assuré soit webétisé ou non.

Cliquer sur « Demander ma carte »



L'extraneute aura ensuite accès à une demande de confirmation :

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), [Nom] ISABELLE demande une carte vitale pour [Nom] ELOISE né(e) le 05/12/2002

J'atteste sur l'honneur que ces informations sont exactes et sincères.

Annuler Valider

- Pour les extranutes webitisés, un mail de confirmation de demande est adressé suivi d'un mail d'invitation à déposer les pièces en ligne.
- Pour les extranutes non webitisés, un mail de confirmation de demande est adressé indiquant qu'il recevra dans quelques jours le formulaire papier

ETAPE 4 : le suivi de l'émission de la carte

Le suivi de la carte est accessible à tous les extranutes en webitique ou non.

L'extranaute a la possibilité de :

- consulter la dernière déclaration de perte ou de vol faite par ce service en ligne dans l'année qui précède
- suivre l'émission de la nouvelle carte vitale et consulter l'historique des dernières actions effectuées (invalidation de carte, dépôts de pièces numériques)
- possibilité de déposer de nouvelles pièces uniquement en cas de rejet